

SUIT LA LISTE DES ENFANTS.

L'appel fait, M. Bellerive a fait lire un écolier ou deux, et à la prière des spectateurs, congé a été donné aux enfants.

Fait et dressé en la maison de l'Ecole, à Nicolet, les jour et an susdits. Signé: F. Noiseux, L. Deschenaux, J. Crevier Bellerive, P. Cressé, Alexis Durocher, Prêtre, curé de Nicolet, L. Bédard, Prêtre, J. Dorval, Ptre, Courtin, Ptre, J. Vorlier, Antoine Pinard, Basile René, Louis Pinard, Thomas Durocher,

sa

Joseph Durocher, x Capitaine de milice.
marque.

L'Honorable P. L. Deschenaux mourut en 1802. Alors M. Alexis Durocher, curé de Nicolet, fut appelé à la gestion des affaires de l'école, avec le marguillier en charge et le capitaine de milice de la paroisse, sous la direction de Mgr. Pierre Denaut. Celui-ci ayant été averti qu'il était illégal de tester en faveur d'une main-morte, et le testament de M. Brassard se trouvant nul parcequ'il avait été fait en faveur de l'Evêque de Québec qui n'était pas encore reconnu légalement pour cette fin, les biens retournèrent de plein droit à Sieur Pierre Brassard, frère du testateur.

Aimant mieux faire la bonne œuvre que son frère s'était proposée, que de jouir lui-même des biens que la loi lui donnait, il en fit une donation pure et simple à Mgr. Denaut personnellement, sans aucune charge ni condition. Cet acte est du 21 Novembre 1803. En reconnaissance de ce don, l'Evêque de Québec s'engagea, en Janvier 1804, à donner, dans l'école qu'il venait de fonder, une pension gratuite aux enfants des filles de Sieur P. Brassard et aux enfants et petits-enfants de ses garçons. Le 20 Août 1803, une procuration avait déjà été donnée par Sieur Pierre Brassard, à Messire Durocher, pour faire un don de ces biens à Mgr. Denaut, qui résolut alors de changer cette école en une maison de haute éducation. C'est dans cette intention, qu'il y envoya, au mois d'Octobre,